



Zoom compétences

MINEUR-CONDUCTEUR D'ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS

LA MANIPULATION D'EXPLOSIFS

L'utilisation d'explosifs

Les mineurs participent à la conception du plan de tir, à la mise en place des explosifs dans les trous réalisés par le foreur et à l'exécution des tirs. Ils sont amenés à manipuler différents types de matériaux et d'outils, notamment les explosifs, les détonateurs, la console de tir et le sismographe.

Le certificat de préposé au tir (CPT), obligatoire

LE CPT « DE BASE »

Le CPT est une certification obligatoire pour pouvoir effectuer des tirs d'explosifs.

Le diplôme est délivré par l'Éducation nationale, à la suite d'une session de formation de cinq jours suivie d'un examen comportant des épreuves pratiques et théoriques. Il doit être recyclé tous les deux ans.

LE CPT OPTION COMPLÉMENTAIRE « TRAVAUX SOUTERRAINS »

L'option complémentaire « travaux souterrains » est proposée à des personnes titulaires du CPT, afin de leur permettre d'être formées aux spécificités de l'utilisation d'explosifs en milieu souterrain (règles de sécurité, techniques spécifiques).

Cette option est exigée par les entreprises recrutant des mineurs amenés à effectuer des tirs en souterrain. Le certificat est délivré à la suite d'une formation d'un jour.



Zoom compétences

MINEUR-CONDUCTEUR D'ENGS DE TRAVAUX PUBLICS

LA CONDUITE D'ENGS DE FORAGE

Les qualifications de base : les CACES

Le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, ou CACES, est une validation de la conduite d'une famille d'engins de manutention. Il est obtenu grâce au passage d'un examen, composé d'épreuves théoriques et pratiques. Les mineurs-conducteurs d'engins étant amenés à conduire une grande variété d'engins, plusieurs combinaisons de CACES peuvent leur être demandées. La catégorie de CACES requise varie selon le type d'engin conduit. Les CACES les plus couramment demandés aux mineurs-conducteurs d'engins sont les suivants :

CACES R372
Engins de chantier
Recyclage tous
les dix ans

- Cat. 1 : tracteurs et petits engins de chantier
- Cat. 2 : engins d'extraction et/ou de chargement à déplacement séquentiel
- Cat. 4 : engins de chargement à déplacement alternatif
- Cat. 9 : engins de manutention
- Cat. 7 : engins de compactage à déplacement alternatif
- Cat. 8 : engins de transport ou d'extraction transport

CACES R386 - PEMP
Recyclage tous
les cinq ans

- CACES Nacelles : toutes catégories

LES PRINCIPAUX ENGS DE FORAGE

- Boulonneur
- Pelle hydraulique
- Robofore (jumbo)
- Brise-roche hydraulique
- Machine à attaque ponctuelle
- Robot béton projeté

Une formation au sein des entreprises

Les engins utilisés par les mineurs-conducteurs sont, pour une part, des engins spécialement conçus pour le creusement de la roche, et utilisés uniquement sur certains types de chantiers spécifiques (minage, travaux de génie civil souterrains). La formation à la conduite des engins de forage ne fait pas partie du programme des formations en conduite d'engins délivrées sur le territoire. C'est généralement au sein même des entreprises intervenant sur ce type de chantier que les conducteurs d'engins sont formés.